



AVIS DE PROMULGATION
DES RÈGLEMENTS 496.7-2016 ET 496.8-2016 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 496-2015

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Jocelyne Laliberté, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance tenue le 3 octobre 2016, a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 496.7-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 496-2015 AFIN DE CRÉER LA ZONE AVP-809, D'AUTORISER L'AFFICHAGE NUMÉRIQUE COMMUNAUTAIRE ET DE CORRIGER CERTAINES ERREURS, OMISSIONS OU AMBIGUÏTÉS

RÈGLEMENT NUMÉRO 496.8-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 496-2015 AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX HABITATIONS COLLECTIVES DANS LA ZONE MIX-4 ET LES NORMES DE LOCALISATION DES ESPACES DE STATIONNEMENT

Lesdits règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Une copie desdits règlements a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, LE 9 NOVEMBRE 2016.



JOCELYNE LALIBERTÉ,
GREFFIÈRE